

**SESSIONI URDINARIA DI L'OTTU D'UTTROVI DI U 2020**

**N° 2020 /M2/26**

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA JEAN-PHILIPPE CASALTA, A L'ATTINZIONI DI U  
PRESIDENTI DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU**

**Ughjettu : Puntu Corsica o un nomu di duminiu nustrali**

O sgiò Presidenti, cari Cunsiglieri.

Je vais vous parler d'un sujet assez « terminal ». Pourquoi terminal ?

Ce sont les 8 caractères qui terminent une adresse d'un site internet corse : « .corsica »

Vous connaissez peut-être ce nom de domaine. C'est celui qui est utilisé par la Collectivité de Corse (<https://www.isula.corsica>).

Ce nom de domaine, long en caractères, a été créé il y a 5 ans, en 2015.

Issu nomu ci parmetti una visibilità in linea. Ci parmetti una pussibilità di muscià u nosciu nomu in lingua Corsa.

Moyennant un certain prix – lequel ? - et sous certaines conditions, vous pouvez créer un site internet avec un nom de domaine .corsica auprès de fournisseurs désignés par le vendeur mandaté par la Collectivité de Corse.

Néanmoins, cinq ans après la création, qu'en est-il ?

Auriez-vous la possibilité de nous dresser un bilan de ce nom de domaine .corsica ? Qui peut l'utiliser à l'heure où nous parlons ? Des professionnels ? Des administrations locales ?

En termes de revenus, un État tel que Tuvalu tire de grands profits de la mise à disposition de son nom de domaine .tv qui, vous en conviendrez, est un nom de domaine assimilable à un objet qui trône dans votre salon, ce qui n'est pas le cas de .corsica.

Qu'en est-il pour la CDC ? Tire-t-elle des revenus confortables de ce type de publicité pour la Corse ?

Si le plan financier est important, il n'est pas l'unique sujet qui attire mon attention.

En effet, avez-vous un plan de développement et de publicité pour les cinq années à venir de ce domaine dans la mesure où vous maîtrisez sa commercialisation ?

Issa publicità hè impurtanti, tenimula à contu.

Je vous remercie.